

## Procès verbal de la réunion ordinaire du 11 novembre 2023

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 novembre 2023 s'est réuni le 11 novembre 2023 à 10 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Villetelle sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf Jacques, Chanudet Gérard, Lascourbas Jean-François, Boyer Christophe, Brouillet Alexandre, Meynard Sylvain. Mmes Morele Carine, Buguellou Virginie et Pinguet Chantal.

Absents excusés : Mme Charbonnel-Dessemond Sophie

Absents non excusés : Mme Malauron Laure.

Secrétaire de séance : Alexandre BROUILLET

**Ordre du jour :** Motion de soutien au projet du centre hospitalier d'Aubusson  
Demande de subvention voyage scolaire  
Tarifs assainissement  
Noël 2023  
Questions diverses  
Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

### **Motion de soutien au projet du centre hospitalier d'Aubusson**

Réunis en conseil le 11 novembre 2023, les élus du Conseil Municipal souhaitent affirmer leur plein et entier soutien aux personnels du Centre Hospitalier d'Aubusson, qui ont manifesté nombreux dans les rues d'Aubusson, le 19 septembre dernier.

En effet, lors d'une réunion en préfecture le 11 septembre 2023, madame la Préfète, la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse et la représentante de l'ARS, ont fait part de leur décision de diligenter un audit sur la situation financière et organisationnelle du Centre Hospitalier d'Aubusson et de ses Ehpad.

Ce dernier porte un projet de restructuration essentiel pour le Sud Creusois et sa population.

Il s'agit de regrouper, dans un souci de requalification de l'accueil des patients et des résidents, l'ensemble des activités des trois sites aubussonnais (Croix blanche, Saint Jean, et le Mont). La vétusté générale des locaux exige que ce projet aboutisse, après avoir été repoussé à plusieurs reprises par le passé. Il s'agit également de donner aux personnels des locaux adaptés à leurs missions, et d'améliorer ainsi substantiellement leurs conditions de travail.

Les locaux à construire, et la rénovation des existants, c'est une garantie d'une bonne protection sanitaire et médico-sociale de la population du sud-creusois pour les immédiates décennies à venir. Ils contribueront également à l'attractivité de l'établissement pour les personnels de santé.

Or, la décision du 11 septembre remet en cause le calendrier du projet, et risque d'annoncer des mesures de réduction de lits, en plus de celles déjà actées (-20 lits d'Ehpad), des réductions de personnels, et poursuite de la dégradation des conditions de travail, puisque qu'aucun investissement majeur n'a été engagé sur les différents bâtiments, dans l'attente du chantier de reconstruction.

De plus, un risque avéré de fermeture pèse sur l'Ehpad Saint Jean (80 lits), pour lequel la commission de sécurité, qui a plusieurs reprises accordé une autorisation d'ouverture dérogatoire, a clairement indiqué qu'elle ne donnerait un avis favorable qu'à la condition expresse et impérative d'un début d'exécution du projet de restructuration. La prochaine commission doit se réunir en avril 2024. La décision d'engager un nouvel audit (après celui de 2016 et celui de 2019), obère irrémédiablement la possibilité pour l'établissement d'engager son projet avant la réunion de la commission de sécurité. **Il faut donc s'attendre à une fermeture de l'ehpad Saint Jean !** Que deviendront les résidents et les agents ?

Les comptes annuels du Centre Hospitalier sont validés chaque année par la DDFIP, contrôlés par l'ARS et le Conseil Départemental, pour la partie médico-sociale. Pourquoi un audit ?

**La situation est donc parfaitement connue ! Pourquoi dépenser des dizaines de milliers d'euros, pour ce que nous savons déjà ?**

Les agents, qui ont su se mobiliser efficacement pour obtenir avec brio la certification du CH, sont à la fois totalement découragés, inquiets et en colère. Tout le travail collaboratif auquel ils se sont prêtés, pour définir le projet avec la Direction de l'établissement, est totalement remis en cause, et balayé d'un revers de manche.

C'est l'avenir du Centre Hospitalier, et son bouquet d'offre sanitaire et médico-sociale, appelé à se renforcer, qui est compromis par cette funeste décision.

Les élus du Conseil Municipal de la Commune de La Villetelle exigent :

- La garantie de la validation du projet architectural, tel qu'il existe aujourd'hui.
- La garantie des 148 places en Ehpad
- Un calendrier précis et resserré de mise en œuvre du projet
- La garantie de la préservation des services actuellement proposés par le CH d'Aubusson, en matière médicale, chirurgicale et médico-sociale.

### **Demande sur la participation au voyage scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de l'école primaire de Crocq qui nous sollicite afin de leur attribuer une aide financière pour leur projet de voyage à Chamonix.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- accorde 60 € par enfant qui aura effectivement participé au voyage,
- charge Monsieur le Maire d'inscrire la somme correspondante au BP 2024
- décide que cette somme sera versée directement aux familles.

### **Tarifs assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pour l'assainissement collectif :

- 45 € part fixe,
- 0.80 € les 120 premiers m3 utilisés,
- 0.50 € les suivants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas les augmenter.

### **Noël 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 13 enfants sont concernés par les cadeaux de Noël.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que, comme l'an dernier, ils recevront un cadeau offert conjointement par la Commune et le Comité d'animation.

### **Questions diverses //**

### **Informations :**

- Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2022 du SIAEP de la Rozeille est consultable au secrétariat.